



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 17 février 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-8-24

OBJET : PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE
DU VALLON DE GASQUES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	⋮ M. RENAUD Olivier ⋮ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	⋮ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	⋮ Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	⋮ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	⋮ M. TERRENNE Jean-Paul ⋮ Mme GAILLARD Elisabeth (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	⋮ Mme BOUVIER Lina (a donné pouvoir à Christophe BOISSEAU)
Commune d'ESPALAIS	⋮ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	⋮ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	⋮ M. BENOIT Pascal ⋮ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	⋮ M. BARROS Gérard ⋮ M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	⋮ Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	⋮ M. DOUSSON Bruno ⋮ Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	⋮ M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	⋮ Mme MAERTEN Marie Bernard ⋮ M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	⋮ M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. TRAMUZZI René (en remplacement de R. BENVENUTO)
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël (a donné pouvoir à Mme MAERTEN)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest
	;	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LECORRE)
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick (a donné pouvoir à J. FURLAN)
	;	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	;	M. ALARY Alain
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2023D8-8-24

OBJET : PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU VALLON DE GASQUES

Suite aux travaux de restauration de la zone humide du vallon de Gasques par le syndicat mixte du bassin de la Barguelonne, la Communauté de Communes des deux Rives a souhaité poursuivre ce projet ambitieux et valoriser ce site d'une richesse remarquable.

Pour cela, elle a déposé une demande de labellisation du site en Espace Naturel Sensible (ENS) auprès du département en 2022. Aujourd'hui, le vallon de Gasques est officiellement labellisé ENS, il figure parmi les 15 sites du département.

Afin d'engager des actions de gestion et de valorisation de ce milieu riche au niveau écologique, un diagnostic a été réalisé et a été suivi d'une proposition de plan de gestion sur 10 ans. Ce travail a été réalisé par le CPIE (Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement) Quercy-Garonne.

Ce plan de gestion se compose de 12 fiches actions à travers 4 grandes thématiques :

- l'amélioration de la connaissance scientifique,
- la gestion et la restauration des habitats et des espèces,
- l'accueil du public et la pédagogie à l'environnement,
- la concertation et la communication sur le site.

Le coût de ce plan de gestion sur 10 ans est estimé à 172 000 € TTC. Ce montant correspond en grande partie aux frais de fonctionnement de l'équipe de valorisation de l'environnement communautaire. Seules les actions de la première année (2023) correspondent à des actions d'investissement avec la création d'un sentier d'interprétation (étude préalable et conception/pose du mobiliers) pour un montant de 25 000 € TTC.

L'ensemble des actions de ce plan de gestion peut bénéficier de subventions de la part des partenaires habituels : Agence de l'eau 30 %, Conseil départemental 82 de 30 % à 50 %, et Région Occitanie de 15 % à 20 %.

Pour finir et afin de pérenniser au mieux les efforts engagés par la Communauté de Communes, une convention de gestion est nécessaire avec la Commune de Gasques, propriétaire du site. Cette convention est établie pour une durée de 20 ans.

La commission environnement du 31 janvier 2023 s'est prononcée favorablement sur ce plan de gestion, son plan de financement prévisionnel et sur le projet de convention.

Le Président propose donc de l'autoriser à :

- approuver le plan de gestion sur 10 ans,
- approuver le plan de financement prévisionnel,
- demander les subventions correspondantes pour l'année 2023 et la durée du programme,

- demander le démarrage anticipé des travaux,
- signer la convention avec la Commune de Gasques.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le plan de gestion sur 10 ans,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de demander les subventions correspondantes pour l'année 2023 et la durée du programme,
- de demander le démarrage anticipé des travaux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec la Commune de Gasques.

Fait à Valence d'Agen, le 24 février 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **06 MARS 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

06 MARS 2023

AR Préfecture

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU VALLON DE GASQUES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230224-2023D8_8_24-DE

Numéro d'acte : 2023D8_8_24

Date de décision : 24/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de compétences par
thèmes / Environnement)

Fichier acte : 2023D8-8-24 PLAN PLURIANNUEL DE
GESTION DE L'ESPACE NATUREL
SENSIBLE DU VALLON DE GASQUES.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2023D8-8-24 CONVENTION GASQUES.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 06/03/2023 10:27:07

Date de réception de l'AR : 06/03/2023 10:27:23